

## Conseil municipal du 29 juin 2018

L'an deux mille dix- huit à dix-huit heures trente, le conseil municipal convoqué en session ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances , en présence de Jeannine Brunet , maire de la commune.

Présents : Mme BRUNET, Mme CANO , Mme CORTINAS , Mr FLOUS, Mr GRESSIER , Mr NAUCHE , Mr PARMEGIANI, Mme RAMOS, Mr TEILLOL, Mme VENEL, Mme VIZCAY

Absents : Mr LAPORTE, Mme MARTY, Mr ROMANI, Mme THOUVENOT

Secrétaire de séance : Mr TEILLOL

### Ordre du jour

- Visite pour mise en place d'une permanence ( location salle polyvalente )
- Délibération sur les heures d'été des agents
- Délibération sur l'aide à la formation
- Délibération autorisant le maire à signer la convention avec le réseau transport d'électricité
- Subvention ACCA
- Les documents d'urbanisme
- Le point sur l'école
- Le point sur les travaux
- PC et CU sur la commune
- Informations de la commission communication

#### **1/ Visite de la salle polyvalente**

Mr GRESSIER explique aux conseillers les manipulations à effectuer dans l'armoire électrique et les consignes de sécurité à respecter quand la salle est louée. Les adjoints et conseillers auront un tour de permanence à respecter sur les différentes location de l'année.

#### **2/ heures d'été ( commission technique du 25 juin au centre de gestion : avis favorable)**

Présentation de la délibération dans ce sens : pendant les périodes de forte chaleur, les agents d'entretien commenceront leur travail à 6 heures, pause de ¼ d'heure à 9 heures puis pause à 12h45 ( 2 ième ¼ d'heure ).

Vote à l'unanimité

#### **3/ formation des agents**

Avis favorable de la commission technique à la délibération concernant l'aide financière pour la formation hors temps de travail des agents. Il est convenu 100 euros par an et par agent.

#### **4/ convention mairie /RTE**

Autorisation de signer la convention entre la mairie et le RTE ( réseau de transport de l'électricité) pour le passage servitude dans le cadre du renforcement de la ligne Gourdan/ Lestelle.

Autorisation à l'unanimité

#### **5/ subvention association**

Une association n'a pas eu sa subvention votée au précédant conseil. Une subvention de 400 euros est accordée à l'ACCA ( chasse).

Vote à l'unanimité

#### **6/ urbanisme**

Compte-rendu de la réunion du 26 juin concernant les documents d'urbanisme de la 5 C . Dorénavant, ceux-ci se feront sur quatre périmètres : celui d'Aurignac ne sera pas touché, puisque tout récent. Ce sont les secteurs de Boulogne, L'Isle en Dodon, Saint-Gaudens et Montréjeau. Cette proposition sera faite au prochain conseil communautaire du 2 juillet.

#### **7/ Ecole**

Mme CORTINAS précise qu'à ce jour, 87 enfants sont prévus à la rentrée de septembre 2018. La fête de fin d'année a été un succès, avec une bonne participation des parents.

#### **8/ Le point sur les travaux**

Le SIVOM a réalisé des travaux sur le fossé de Béquine. Un planning des travaux envisagés sur l'été est donné par Mr NAUCHE, Mr PARMEGIANI et Mr GRESSIER .

#### **9/ Urbanisme ( commune)**

Mme RAMOS fait le point à la fin juin : 9 CU (a) , 9 CU (b), 3 PC et 7 DP.

#### **10/ Communication**

Mr TEILLOL apporte quelques précisions sur les évènements à venir :

- La société BUCEREP s'engage à fournir l'agenda de la commune 2019 . Par contre c'est la société INFOCOM qui fera un nouveau plan du village plus approprié et plus pratique ( plan plié) .
- Au mois d'Août, il faudra prévoir de participer à la préparation de la journée du patrimoine qui sera plutôt une journée découverte du patrimoine local ( dimanche 23 septembre) , en allant aménager une pièce à la ferme Baron. La commission communication s'en chargera aidée par Mr NAUCHE et PARMEGIANI .

- La compagnie « Rêves de théâtre » prépare une animation pour la découverte officielle du chemin de randonnée « Les Hauts de Landorthe ». Une table d'orientation placée sur ce chemin sera en principe posée au printemps prochain.
- Le contenu de la célébration du 11 Novembre est détaillé ( cérémonie religieuse, les intervenants, les horaires ).
- Visionnage rapide de la chaîne You tube installée sur le site de la commune. ( vidéos d'évènements locaux).

La séance est levée à 20h15.